

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 601 relatif à la démolition d'immeubles* adopté à la séance ordinaire du Conseil du 13 mars 2023.

Ce règlement entre en vigueur le 14 avril 2023, jour de l'émission du certificat de conformité de la MRC du Val-Saint-François, conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ces règlements aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse www.stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 24^e JOUR D'AVRIL 2023.



Anne Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière